Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20250317-2025-077-AR
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-077

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE PAR INTERIM DE LA REGIE DE RECETTES « RR LOYERS »

Le Maire de la ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions an Maire en application de l'article L.2122-22 dii Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU la décision 08/005 du 7 janvier 2008 constituant une régie de recettes pour l'encaissement des loyers,

VU l'arrêté 138 du 19 mai 2015 portant nomination d'un nouveau régisseur titulaire pour la régie recettes « des loyers »,

VU la décision 2021/24 du 30/03/2021 modifiant les modes de recouvrement,

VU l'arrêté 218 du 14 juin 2021 portant nomination d'un nouveau mandataire suppléant de la régie de recettes « RR loyers »

VU l'arrêté 2024-229 du 13 juin 2024 autorisant le mode de recouvrement par virement,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2025.

CONSIDERANT le départ de Madame Madalena MOREIRA au 31/08/2024 et la suppléance de Madame Claire POPOFF du 01/09/2024 au 31/10/2024,

CONSIDERANT la nouvelle gestion des loyers des locations de biens communaux par l'agence ORPI de Vaujours dès le 1er mars 2025.

ARRÊTE

Article 1 : Dit qu'il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Mme Madalena MOREIRA le 01/09/2024.

Article 2 : Dit qu'il est mis fin aux fonctions de régisseur suppléant de Madame Claire POPOFF de la régie de recettes pour l'encaissement des loyers à compter du 31/10/2024.

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20250317-2025-077-AR
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Article 3 : Madame Claire POPOFF est nommée régisseur titulaire par intérim de la régie de recettes pour l'encaissement « des loyers » à compter du 01/11/2024 jusqu'au 28 Février 2025, avec la mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 2 seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces ;
- Chèques ;
- Virement ;
- Prélèvement.

Elles seront perçues contre remise à l'usager d'un reçu.

Article 5 : Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur titulaire par intérim est autorisé à conserver est fixé à 20 000€.

Article 6 : Le régisseur titulaire par intérim est tenu de verser à la trésorerie du Raincy, le montant de l'encaissement dès que celui-ci atteindra le montant maximum de 20 000€ et au minimum une fois par mois.

Article 7 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours;fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Article 8 : Le Maire de la ville et le comptable public assignataire de la Trésorerie du Raincy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20250317-2025-077-AR
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 17 Mars 2025.

Le Maire,

MAIRIE DE VAUJOURS - 2 (Seine-Saint-Denis)

Dominique BAILLY.
Vice-président de Grand Paris-Grand Est

Certifié exécutoire compte-tenu du dépôt en Préfecture le
et de l'affichage le

Notifié le : 20/03/2025
Bon pour acceptation

Madame POPOFF Claire
Régisseur titulaire par intérim

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr